

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00161

PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE - DEUXIEME TRANCHE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc
JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham
LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves
MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190516-D20190016110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE - DEUXIEME TRANCHE

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par l'Agglomération et décliné en conventions d'application communales et thématiques. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, et cible ainsi 39 quartiers sur 12 communes qui rencontrent des dysfonctionnements urbains et sociaux. Ces quartiers comptent 70 000 habitants.

Les quatre priorités définies pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire sont les suivantes :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi ;
- promouvoir les valeurs de la République, la laïcité, et la lutte contre les discriminations.

Pour l'année 2019, 330 projets ont été recensés dans le cadre de l'appel à projets avec 91 projets sollicitant le soutien financier de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau en date du 07 mars 2019 a validé une première tranche de la programmation 2019. Cette première tranche comptait 49 projets pour un montant de subventions de Saint-Etienne Métropole de 377 500 € en crédits de fonctionnement (39 projets) et 120 000 € en crédits d'investissement (10 projets de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité-GUSP).

Au titre de la 2^{ème} tranche de programmation du Contrat de Ville, Saint-Etienne Métropole propose de soutenir 14 projets qui représentent un coût total d'intervention de 681 269 €, en apportant un financement à hauteur de 75 500 € répartis de la manière suivante :

PRIORITES DU CONTRAT DE VILLE	Nombre d'actions	Montant accordé
PILIER 1/Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants (fonctionnement)	2	11 000 €
PILIER 2/ Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération (investissement)	3	24 000 €
PILIER 3/Développer l'activité économique et favoriser l'emploi (fonctionnement)	8	38 500 €
PILIER 4/Laïcité valeurs de la république et lutte contre les discriminations (fonctionnement)	1	2 000 €
TOTAL (fonctionnement + investissement)	14	75 500 €

Rénovation du Contrat de ville

Par ailleurs, une circulaire du 22 janvier 2019 précise les modalités de rénovation du Contrat de ville issues du déploiement du Pacte de Dijon signé par l'Etat avec l'assemblée des communautés de France et France Urbaine le 10 juillet 2018. Cette rénovation prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé au Contrat de Ville, ce dernier sera prorogé jusqu'en 2022.

Pour conduire cette révision du Contrat de Ville, l'Etat demande d'associer largement les différents acteurs impliqués. A cet effet, Saint-Etienne Métropole propose d'organiser une journée de consultation et de formaliser un document de synthèse sur l'état d'avancement du Contrat de ville et sur la feuille de route de sa rénovation. Le coût prévisionnel de cette action sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole est de 2 000 € avec un cofinancement prévisionnel de l'Etat (CGET) de 1 000 €.

Le détail des différents projets est annexé au présent rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le contenu de la 2^{ème} tranche de la programmation 2019 du Contrat de ville ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole à cette programmation 2019 pour un montant total de dépenses de 75 500 €, dont 51 500 € en crédits de fonctionnement et 24 000 € en crédits d'investissement ;**
- **approuve l'organisation d'une journée de consultation des acteurs dans le cadre de la rénovation du contrat de ville avec un montant prévisionnel de dépenses de 2 000 € et un cofinancement prévisionnel de l'Etat de 1 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses et recettes de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les chapitres 11, 65 et 74 du budget politique de la ville 2019 ;**
- **les dépenses d'investissement seront imputées sur le chapitre 204 du budget politique de la ville 2019 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

ANNEXE 1

Priorité n°1: Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Aide aux victimes d'infraction pénales, d'actes de terrorisme, catastrophes naturelles... SAUVEGARDE 42	Transversale Métropole	Réparation matérielle, psychologique, sociale des victimes d'infraction pénale dans une perspective de restauration du lien au plan intrafamilial et de l'environnement social. Revivre en confiance dans la société, y reprendre place - Contribution à la lutte contre le sentiment d'insécurité et prévention d'effets secondaires.	328 920 €	10 000 €
Organisation des rencontres nationales des centres sociaux les 17,18,19 mai FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX LOIRE HAUTE LOIRE	Transversale Métropole	Rassemblement des centres sociaux et de leurs partenaires et accueil de l'AG de la Fédération Nationale. Événement fédérateur qui réunit plus de 1 200 structures élus associatifs et partenaires dont les centres sociaux de notre territoire membres de la fédération du territoire et les partenaires locaux. Le programme prévoit des temps d'échanges autour des questions de cohésion sociale, citoyenneté, dignité ... Ce sera aussi l'occasion de valoriser notre territoire et des initiatives sur nos quartiers.	49 000 €	1 000 €
TOTAL PRIORITE 1			377 920 €	11 000 €

Priorité n°2: Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Requalification des extérieurs, réaménagement d'un terrain de basket en un espace convivial au service des habitants GIER PILAT HABITAT	Crêt de l'œillet-Saint-Julien	Requalification d'un espace extérieur afin de créer un espace convivial pour les habitants et de proposer une offre de loisir et de jeux ciblée pour le centre social et la jeune population du quartier.	82 500 €	21 000 €
Le jardin partagé : Vecteur de développement social UN TISSAGE COLORE	La Ricamarie Le Montcel	Achat de matériel et aménagement du jardin partagé sur le quartier du Montcel	1 800 €	1 500 €

Produire du commun en accompagnant les habitants AMICALE LAIQUE CRET DE ROCH	Saint-Etienne Crêt de Roch	Achat de fournitures et de matériel, aménagement d'un local sur le quartier du Crêt de Roch	24 000 €	1 500 €
TOTAL PRIORITE N°2 (INVESTISSEMENT)			108 300 €	24 000 €

Priorité n°3: Développer l'activité économique et favoriser l'emploi

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Plateforme recrutons dans nos quartiers - FACE	Transversale Métropole	Travailler avec les entreprises et les demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires sur cette notion d'emploi local <ul style="list-style-type: none"> · Favoriser le développement économique des QPV · Impulser une dynamique inter-QPV en favorisant la mobilité des DE · Favoriser l'accès à l'emploi 	16 000 €	4 000 €
Animation charte entreprises et quartiers - FACE	Saint-Etienne / Andrézieux-Bouthéon	La Charte « Entreprises et Quartiers » tend à favoriser l'engagement sociétal des entreprises à l'égard des habitants des quartiers prioritaires. Les objectifs sont :	16 000 €	4 000 €
Animation charte entreprises et quartiers - CREPI	Gier / Ondaine	<ul style="list-style-type: none"> · Soutenir l'éducation et l'orientation scolaire · Favoriser l'emploi, l'insertion et la formation · Favoriser le développement économique des quartiers prioritaires · Rendre accessibles les produits et les services de l'entreprise · Soutenir les initiatives locales et le mécénat de solidarité 	20 000 €	4 000 €
Un container pour un emploi – INDIS LOIRE	Transversale Métropole	Promouvoir les métiers en tension de l'industrie <ul style="list-style-type: none"> · Faire connaître les métiers et les industries du territoire qui manquent d'attractivité · Aider les publics éloignés de l'emploi des QPV à découvrir les métiers offrant des opportunités réelles d'emploi. 	40 000 €	5 000 €
Tremplin vers l'emploi des femmes - CIDFF	Transversale Métropole	Favoriser l'insertion professionnelle des femmes les plus éloignées de l'emploi en élargissant leurs choix professionnels, en valorisant les expériences personnelles et familiales et en facilitant les périodes d'immersion Développer la mobilité professionnelle et géographique (au moins à l'échelle de la Métropole) et favoriser la réduction des charges familiales et les contraintes liées spécifiquement aux femmes. Sensibilisation aux droits et possibilités tant dans la vie professionnelle que personnelle	37 700 €	11 000 €

L'économie locale à la rencontre des habitants – FOREZ ENTREPRENDRE	Andrézieux-Bouthéon	Favoriser les relations entre les entreprises locales et les habitants du quartier de la Chapelle en valorisant les atouts du quartier. Mobiliser les habitants (DE ou jeunes scolarisés) pour les mettre en lien avec les entreprises : connaissance des métiers qui recrutent, accompagnement direct à l'emploi.	20 705 €	6 500 €
Osez tous les métiers – MISSION LOCALE FOREZ	Andrézieux-Bouthéon	Lutter contre les stéréotypes et l'auto-dévaluation des jeunes vis-à-vis des métiers Rompre l'isolement des jeunes dans la recherche d'emploi Travailler sur la représentation des métiers	13 758 €	2 000 €
Chantiers découvertes jeunes – MISSION LOCALE FOREZ	Andrézieux-Bouthéon	Mettre les jeunes en situation professionnelle, leur permettre de découvrir des métiers et plus largement le monde du travail et de l'entreprise (respect des horaires, des consignes, la valeur travail...)	21 056 €	2 000 €
TOTAL PRIORITE 3			185 219 €	38 500 €

Priorité n°4 : Valeurs de la République, laïcité, lutte contre les discriminations

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Championnat inter centres « ASSE Cœur Vert » Centre Social Passerelle	Transversale Métropole	Action soutenue par ASSE Cœur Vert avec un collectif de structures (centres sociaux, prévention spécialisée, agents de la STAS, médiateurs, collège, institut spécialisé pour des jeunes sourds...), en faveur des jeunes de 11 à 17 ans, pour favoriser la rencontre et le vivre ensemble par le biais de la mixité géographique, de genres, et d'habitudes culturelles différentes, autour de la pratique du football. Cette action permet également la sensibilisation des jeunes sur différents sujets : addictions, écrans, comportements, santé, citoyenneté...	9 830 €	2 000 €
TOTAL PRIORITE 4			9 830 €	2 000 €